



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : vendredi 05 avril 2024

**Délibération N°2024-20**  
**Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission d'Elaboration  
du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR) -**

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN  
Secrétaire de séance : Madame Karine SALIBER

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 05 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité Syndicat en date du 07 février 2024

**Finances**

2. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Principal
3. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Annexe CFME
4. Présentation du Compte de gestion 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Affectation des résultats 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
6. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal
7. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe CFME

**Directions**

8. **Administration** : Service d'une Agence de Voyages pour l'achat de titres de transport et de prestations associées.
9. Retrait du PNRM au collège « Parc Naturel » au CESECEM
10. **Biodiversité** : Modification de la délibération n°21-13 relative au Corridor Ecologique
11. Désignation d'un Représentant du PNRM à la Commission du CESAR
12. **Animation** : Nouveau mode de gestion des sites du PNRM
13. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
14. Délégation au Président pour la vente de produits à l'Association des Amis du PNRM

**Questions diverses**

**Membres présents**

**Pour la CTM** → Mr F. ISMAIN.

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr B. BABIN(Bellefontaine) - Mr J. MONFORT(Diamant) – -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) –Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) -Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce). - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→**Communautés d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (suppléante CACEM).

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→**Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr G. MONSTIN(Carbet) à Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) – Mr E. JULAT(Schoelcher) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).

**Membres titulaires absents**

→**CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – Messieurs N. AZERO1 – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – E. DUFEAL – O. MARIE REINE.

→**Communes** : – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin).

→**Communautés d'agglomération** : - Mr B. BIROTA (CAP NORD).

**Membres titulaires absents excusés** : Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER– M-A. RAVIN (CTM) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	27
Procurations	06
<b>Vote</b>	
Pour : 33	
Contre : 0	
Abstention : 0	
<b>Date de la convocation :</b>	
25 mars 2024	

## Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,

Considérant que l'Assemblée de Martinique a approuvé par délibération n°23-239-1 du 29 juin 2023, le lancement de la procédure de modification du Schéma d'Aménagement Régional de Martinique. Le Code Général des Collectivités (article L4433-10) prévoit la constitution d'une commission chargée du projet de l'élaboration de ce schéma,

Considérant que cette commission sera saisie pour avis sur le programme d'études et de concertation établi par la CTM, se prononcera sur les options de développement et d'aménagement du territoire et sur les différentes parties composant le schéma tout au long de l'avancement du programme,

Considérant que, par courrier en date du 8 février 2024 adressé au Président du PNRM, la CTM a sollicité la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant, à la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR).

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de désigner un représentant du PNRM à la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

### le Comité syndical

#### Article 1

Désigne les membres dont les noms suivent, comme les représentants du Syndicat Mixte du PNRM à la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional :

Délégués	Fonctions
Mr Robert <b>DULYMOIS</b>	Titulaire
Mr Jean-Charles <b>VARACAVOUDIN</b>	Suppléant

#### Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour la mise en œuvre de la décision du comité.

#### Article 3

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 05 avril 2024

Le Président,

**Félix ISMAIN**

